

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOU - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES : ATELIERS CLE ET CLA**

Dans le cadre du futur contrat de Ville dont va bénéficier la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, des actions relatives à la réussite éducative des enfants susceptibles de s'inscrire dans ce document, peuvent, d'ores et déjà être proposées.

L'APFEE, association pour favoriser l'égalité des chances à l'école, agréée par le ministère de l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public, propose un soutien gratuit d'ingénierie pour la mise en place d'ateliers d'accompagnement à la lecture, dans les écoles élémentaires, pour les élèves de cours préparatoires, ayant des difficultés d'apprentissage. Pour les maternelles, l'association offre ses services pour des ateliers de langage destinés aux enfants de grande section.

Les principes des « clubs Coup de Pouce CLE » en élémentaires et « clubs Coup de Pouce CLA » en maternelles sont les suivants :

- ils interviennent sur le temps périscolaire. Durée : 1h30 par jour en élémentaire et 1h00 en maternelle
- ils résultent d'un partenariat Education Nationale, Ville, parents et enfants
- ils accueillent maximum 5 enfants avec un animateur. Les enfants sont proposés par les enseignants concernés.
- les parents sont accueillis quotidiennement au sein de l'atelier.

Pour que le Club puisse être créé, il convient, en préalable d'obtenir l'accord :

- de l'équipe enseignante et plus spécifiquement des professeurs de cours préparatoire qui devront sélectionner les enfants, faire le lien avec l'animateur du club et les parents et qui seront aussi coordinateurs au niveau de l'école
- des enfants et des parents.

Avant le démarrage des clubs, une cérémonie est organisée en mairie, au cours de laquelle tous les partenaires, y compris enfants et parents signent un contrat précisant les engagements réciproques.

Le rôle de l'association est d'assurer la présentation du dispositif, la formation des animateurs et des enseignants, d'effectuer un suivi et une évaluation.

La convention jointe en annexe à la présente délibération, détaille les modalités de partenariats, pour ces ateliers.

Pour Dax, les ateliers pourraient être proposés dans un premier temps aux écoles élémentaires dont les élèves sont domiciliés dans les quartiers retenus par l'Etat, au titre de la politique de la Ville : Berre, Sablar et les Pins. Ils se dérouleraient de 15h45 à 17h15, 3 ou 4 soirs par semaine selon les besoins. Ils démarreraient après les vacances d'Automne.

Concernant les maternelles, l'expérience pourrait être proposée, dans un second temps, à l'Ecole primaire du Sablar. Les ateliers débuteraient en janvier 2015.

Le coût annuel d'un club est estimé à 6 000 € par an pour les CLE et 4 000 € pour les CLA.

Les financements pourraient être les suivants :

- Education Nationale : pour les heures de formation des enseignants.
- Ville pour les heures des animateurs avec des financements potentiels au titre de la politique de la Ville et de la CAF dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2014, à l'article 6042 212 PERISCOL.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ANNE SERRE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE son accord de principe pour la mise en place de ces ateliers,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140925-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PREMIER-ADJOINT AU  
MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN**

*Affichée le : 29 Septembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».